

## ARRÊTÉ DCL-BRAE-24-009

**fixant la liste des candidats au premier tour de l'élection municipale partielle  
de la commune de SAINT GERMAIN LE VASSON**

**LE PRÉFET DU CALVADOS,**

**VU** le code électoral;

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté préfectoral DCL-BRAE-24-003 du 31 janvier 2024 portant convocation des électeurs de la commune de SAINT GERMAIN LE VASSON à une élection municipale partielle le 17 mars 2024 et le cas échéant le 24 mars 2024 et fixant les modalités de dépôt des candidatures ;

**VU** les candidatures déposées jusqu'au jeudi 29 février 2024 à 16 heures à la préfecture du Calvados;

**SUR PROPOSITION** de la secrétaire générale ;

### **ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : la liste des candidats pour le premier tour de l'élection municipale partielle de la commune de SAINT GERMAIN LE VASSON, dimanche 17 mars 2024, en vue de l'élection de 2 conseillers municipaux est fixée comme suit :

- Madame Annick GRISSON
- Monsieur Jean-Jacques LAUNAY
- Madame Anne LEBISSONNAIS
- Monsieur Hervé ROUÉ

**ARTICLE 2** : Dans le cas d'un deuxième tour de scrutin, dimanche 24 mars 2024, la liste figurant à l'article 1 est reconduite.

**ARTICLE 3** : Madame la secrétaire générale et Monsieur le 1er adjoint au maire de SAINT GERMAIN LE VASSON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

Fait à Caen, le 1<sup>er</sup> Mars 2024

Pour le Préfet et par délégation,  
La secrétaire générale

  
Florence BESSY